

Extrait du
Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : BOI-PAT-IFI-40-20-20180608

Date de publication : 08/06/2018

**PAT - IFI - Calcul de l'impôt - Réduction d'impôt au titre des dons à
certains organismes d'intérêt général**

Positionnement du document dans le plan :

PAT - Impôts sur le patrimoine

Impôt sur la fortune immobilière

Titre 4 : Calcul de l'impôt

Chapitre 2 : Réduction d'impôt au titre des dons à certains organismes d'intérêt général

1

En application de l'[article 978 du code général des impôts](#), les redevables peuvent imputer sur l'impôt sur la fortune immobilière (IFI) un pourcentage du montant des dons effectués au profit de certains organismes.

10

Le présent chapitre traite :

- du champ d'application de la réduction d'impôt (section 1, [BOI-PAT-IFI-40-20-10](#));
- des modalités d'application de la réduction d'impôt et des obligations déclaratives correspondantes (section 2, [BOI-PAT-IFI-40-20-20](#)).